

# Val de Seine Vert

## 1 - RAPPORT DE DIAGNOSTIC

D'une manière générale, il est difficile d'apprécier l'impact des actions du PCAET sans véritable référentiel. Pas d'évaluation du PCET de 2011, des références retenues pour réaliser le Bilan Carbone® datant de 2016, les données énergétiques du Réseau ROSE en Île-de-France datant, elles, de 2012.

GPSO a élaboré un premier Plan Climat Énergie en 2010 après avoir réalisé un premier diagnostic qui indiquait des émissions de GES à hauteur de 1,409 million de tonnes. Pour son Plan Climat de 2019, les émissions sont de 1,477 million de tonnes de GES (valeur 2016) soit une augmentation alors que le plan devait amener à une réduction conséquente.

GPSO prétend ainsi que notre territoire émet 1,7 fois moins de GES que les autres territoires du Grand Paris, soit 4,6 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>/habitant/an contre une moyenne de 11,2 t/eq. CO<sub>2</sub>/an par français (Ademe). GPSO ne tient pas compte des échanges, transports de personnes, de marchandises ou de services, avec les autres territoires, alors que tous les autres l'ont fait. Résultat, l'empreinte carbone d'un habitant de GPSO est 60 % moins importante que celle d'un habitant de Paris.

Mais quelle est l'équation ? Dans quel document sont présentées les synthèses de calculs ? De plus, tout le PCAET estime les impacts des actions de 2015 à 2025. Les objectifs affichés du nouveau plan climat sont ambitieux comme la réduction de 40 % des GES à l'horizon 2030. En revanche pas de prévisions pour 2030 ou 2050, ce qui est le sujet même du document : « Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 sur le territoire GPSO » ?

Si nous n'utilisons pas les mêmes bases, toute comparaison est fallacieuse.

De plus, compte tenu des piètres résultats antérieurs, on était en droit d'attendre une impressionnante batterie de mesures, une sorte de plan Marshall pour le climat. Eh bien non ! c'est toujours le même chapelet de mesurette : subvention pour les vélos électriques, installation de composts, perfectionnement du tri...

## 2 - RAPPORT DE STRATEGIE

### Des actions plus concrètes sont nécessaires

En 2050, dans 30 ans, quel âge auront tous les acteurs impliqués aujourd'hui par le Plan Climat ? Ce plan s'adresse aux générations futures et nulle part l'Education nationale n'est citée dans le PCAET.

Pourtant la Charte de l'environnement de 2004, qui a une valeur constitutionnelle, souligne la nécessité de "l'éducation et la formation à l'environnement" (article 8).

L'éducation au développement durable (EDD), préconisée par le Ministère de l'Education nationale, intègre les enjeux du développement durable dans les nouveaux programmes d'enseignement de l'école primaire au lycée général. Cette éducation transversale implique de nombreux partenariats avec les autres services

de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les centres de recherche et les acteurs économiques. En support, le Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogique (Canopé) d'Amiens est missionné comme Pôle national de ressources pour l'éducation au développement durable et l'Agence française de développement (AFD) fournit également des outils pédagogiques dédiés. Pourquoi GPSO ne s'appuie pas sur ce qui existe déjà pour animer une dynamique collective « à énergie positive » ?

D'autres axes stratégiques pour atteindre l'objectif visé (neutralité carbone en 2050) ne sont pas explorés : opérations d'isolation, prévision de couverture en panneaux solaires, désartificialisations des sols, implantation d'espaces verts, actions concrètes sur la mobilité, révision des appels d'offre en intégrant tous les critères environnementaux, etc.

Si GPSO est conscient des menaces liées au changement climatique (voir document EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE), les actions listées dans le PCAET ne sont pas au niveau des attendus du challenge et la part donnée à la communication, (charte, référentiel, guides) est totalement disproportionnée face à la nécessaire urgence d'actions fortes à entreprendre.

### **3 - PLAN D' ACTIONS**

Le Plan d'Actions du PCAET de GPSO permettra d'atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat de la MGP, soit atteindre la neutralité carbone en 2050. Il s'organise autour de 6 axes :

L'axe 1 prévoit au travers d'un Schéma Directeur de l'Energie de réduire de 20% en 10 ans les émissions de GES du parc bâti (voir fiche 1.1 du document « Plan d'Actions »).

L'axe 2 vise à un « référentiel technique de l'aménagement durable » qui « *aura vocation à être décliné dans les documents réglementaires (ex : PLU/PLUi) et contractuels (ex : concessions d'aménagement), ainsi que dans tout document encadrant l'action de GPSO (ex : charte de mobilier urbain).* Estimation des impacts attendus « Non quantifiable » (voir fiche 2.1 du document « Plan d'Actions »).

L'axe 3 développera la « politique globale de déplacements de GPSO » qui permettra de réduire le CO2 émis par le secteur Transport de Personnes 14% en 10 ans (voir fiche 3.1 du document « Plan d'Actions ») et celui du secteur Transport de Personnes et Marchandises de 13% en 10 ans (voir fiches 3.2 et 3.3 du document « Plan d'Actions »).

L'axe 4 prévoit « Un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) » qui vise une réduction de 3% de déchets en 10 ans (voir fiche 4.1 du document « Plan d'Actions »).

L'axe 5, au travers d'un « Guide de l'[écocitoyen.ne](http://ecocitoyen.ne) » et d'une "Charte d'engagement du Plan Climat" associés à des défis (défi zéro déchet, défi Familles à Energie Positive, défi mobilité) permettrait une réduction de 3,4% des consommations énergétiques du parc bâti en 2025 (voir fiches 5.1 et 5.3 du document « Plan d'Actions »).

Enfin l'axe 6 du PCAET présente l'exemplarité de l'administration GPSO.

## **Conclusion**

Ce programme d'actions, basé sur les conclusions du « Rapport de Diagnostic » (végétalisation en ville, bâtiments plus performants, îlots de fraîcheur, etc.), annoncent un programme de communication vertueux mais ne propose aucune action concrète chiffrée et quantifiée sur la diminution des GES d'ici 2050.

## **5 - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE**

### **Les enjeux sous-évalués du Plan Climat**

L'intercommunalité n'a pas compris les enjeux d'un plan climat. Elle entend poursuivre la vie « comme avant » en verdissant quelques propositions qui seront sans effet sur le bilan désastreux d'un territoire les plus denses de France. Il manque une réelle coordination des communes sur des décisions contraignantes pour tenir des engagements datés.

Il faut noter les multiples projets urbanistiques en totale contradiction avec les objectifs affichés. La requalification de la RD910 nécessitera des millions de M3 de béton, de bitume, d'acier et de verre ainsi que la coupe d'arbres ; l'urbanisation toujours exponentielle d'Issy-les-Moulineaux ; l'Île Seguin où une tour flanquée d'immeubles de plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés a vu ses permis de construire avalisés hier par le président de GPSO, Maire de Boulogne-Billancourt ; la RD1 qui devrait être « réaménagée » en boulevard urbain ; un stade de basket de 5000 places qui doit prendre place dans le secteur le plus minéral et construit de Boulogne ; la transformation de l'échangeur et de la gare routière du Pont de Sèvres ; les coupes d'arbres dues à la volonté de « paysager » les derniers espaces de nature, etc. Tout cela ne contribue pas à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à participer significativement à l'amélioration des conditions de vie.

Parlons des nouveaux parkings, encouragements à l'utilisation des voitures individuelles pour se rendre au travail, de l'explosion du numérique dans l'espace public, financée par le conseil départemental et dont l'empreinte écologique dépasse aujourd'hui celle du transport aérien.

Le président de GPSO comme la plupart des maires sont conseillers départementaux, vice-présidents de l'intercommunalité, leur communication du PCAET est en dehors de toute contrainte réglementaire et ne vise en rien les objectifs de la COP 21 : « Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 sur le territoire GPSO ».

## **6 – AVIS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

Sur la base d'un référentiel approuvé par l'ensemble des acteurs du projet, soit un cadre clair et partagé, il est possible d'envisager une participation, dans un état d'esprit constructif, d'associations environnementales qui apporteraient leur expertise dans le but d'atteindre les objectifs visés par le PCAET et ce dans une intention collective qui faciliterait la mobilisation de tous et encouragerait le pouvoir d'initiative citoyen.

Reste une dernière question : qui assure le suivi et le contrôle de ces chantiers ?  
Qu'en est-il actuellement du calendrier compte tenu de l'incidence « Covid » ?